

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2019 : le recul des ventes de voitures est un faux-semblant

En août 2019, 9 365 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en baisse de 10,0 % par rapport à août 2018. Ce recul est la conséquence du niveau record des ventes de voitures enregistré il y a un an, quand les nouveaux tests d'homologation mis en place en septembre 2018, plus restrictifs qu'auparavant, avaient incité la plupart des constructeurs à brader les modèles les plus polluants. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 3,5 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en chute de 16 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois d'août. Ce recul a concerné les modèles gazole (- 30 %) et sans plomb (-11 %) qui ont pourtant rassemblé à eux deux 90 % des ventes de voitures. Il a profité aux motorisations hybrides (+ 7 %) et électriques (+ 82 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est resté très dynamique (+ 14 % en août, + 20 % sur un an).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2019

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 172	1 133	320	917	1 069	5 611
Cyclomoteur	258	148	45	66	233	750
Motocycle	229	102	24	59	140	554
Voiturette	5	14	4	10	10	43
Remorque légère et caravane	79	47	25	41	67	259
VASP léger	199	84	31	42	95	451
Autobus et autocar	14	3	-	6	14	37
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	523	196	68	100	172	1 059
Camion	31	6	6	4	9	56
Tracteur routier	45	21	16	7	8	97
Semi-remorque	22	5	9	4	18	58
Remorque lourde	1	-	-	-	2	3
VASP lourd	4	-	-	-	1	5
Tracteur agricole	41	37	29	37	60	204
Engin agricole (autre que tracteur)	29	30	44	20	55	178
Ensemble	3 652	1 826	621	1 313	1 953	9 365

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

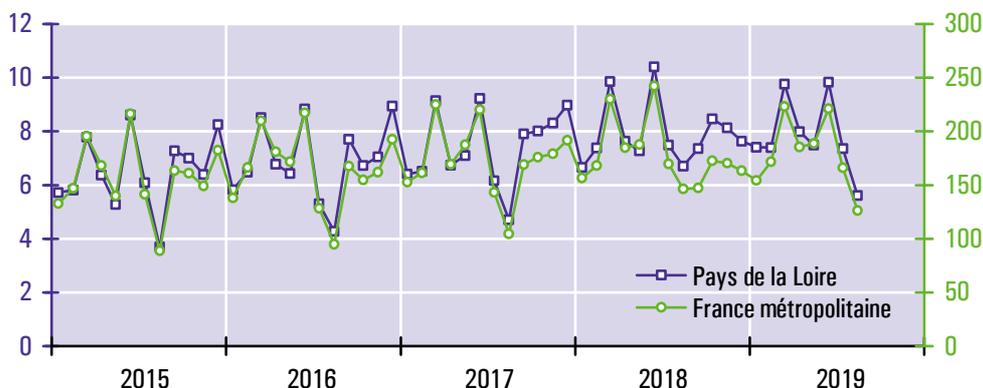
En août 2019, 5 611 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 16,3 % par rapport à août 2018, un peu plus importante que celle observée en France métropolitaine (- 13,7 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont reculé de 2,3 % dans la région et de 5,1 % dans l'Hexagone.

Le recul des immatriculations par rapport à août 2018 est la conséquence du niveau historique des ventes enregistré il y a un an, le plus élevé pour un mois d'août depuis le début du suivi statistique du parc automobile dans les années 1950. En effet, lors de l'été de 2018, par anticipation du durcissement de la réglementation européenne sur la pollution automobile, les constructeurs avaient consenti des rabais importants (jusqu'à - 50 %) sur les véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques ou les avaient auto-immatriculés en vue de leur vente ultérieure par leurs concessionnaires sous la dénomination "occasion zéro kilomètre".

En août, pour le troisième mois consécutif, les ventes de voitures roulant à l'essence et au gazole ont diminué, respectivement de 11 % et de 30 %, ce qui n'était plus arrivé depuis 2013. Ces baisses ont bénéficié aux motorisations alternatives aux énergies fossiles qui ont représenté une immatriculation sur dix.

À l'instar des mois précédents, la baisse du marché a été amortie par les personnes morales dont les achats de voitures ont reculé de 12 % par rapport à août 2018. Celles des personnes physiques ont chuté de 20 %.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

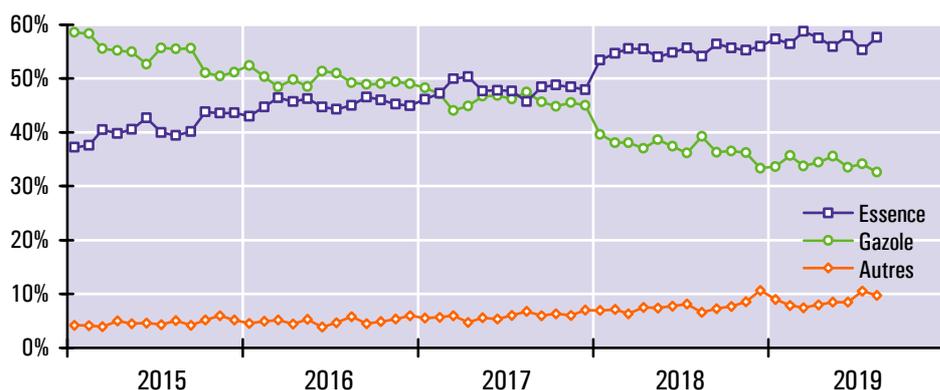
	Août 2019			Septembre 2018 à août 2019		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 172	39 %	- 17 %	36 401	39 %	- 2 %
Maine-et-Loire (49)	1 133	20 %	- 12 %	18 743	20 %	+ 0,03 %
Mayenne (53)	320	6 %	- 16 %	6 374	7 %	- 3 %
Sarthe (72)	917	16 %	- 13 %	14 367	15 %	- 6 %
Vendée (85)	1 069	19 %	- 22 %	18 491	20 %	- 2 %
Essence	3 235	58 %	- 11 %	53 550	57 %	+ 5 %
Gazole	1 830	33 %	- 30 %	32 732	35 %	- 16 %
Hybride	403	7,2 %	+ 7 %	6 124	6,5 %	+ 17 %
Électricité	118	2,1 %	+ 82 %	1 854	2,0 %	+ 33 %
Autres motorisations	25	0,4 %		116	0,1 %	+ 241 %
Personnes morales	2 688	48 %	- 12 %	41 630	44 %	+ 1 %
Personnes physiques	2 923	52 %	- 20 %	52 746	56 %	- 5 %
Ensemble	5 611	100 %	- 16 %	94 376	100 %	- 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2019 et celles d'août 2018

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

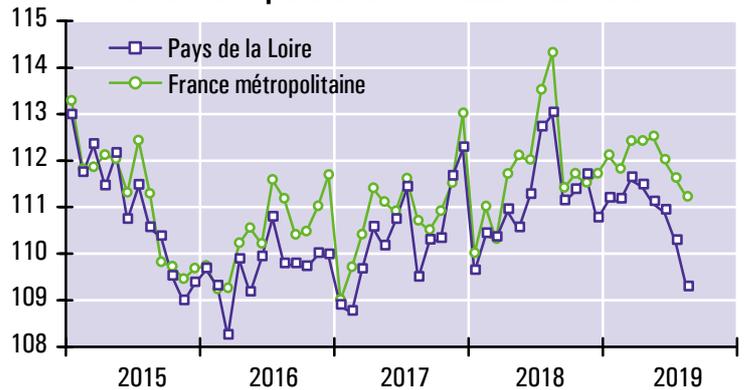


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en août 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,2 grammes par kilomètre, soit une diminution de 3,3 % par rapport à août 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

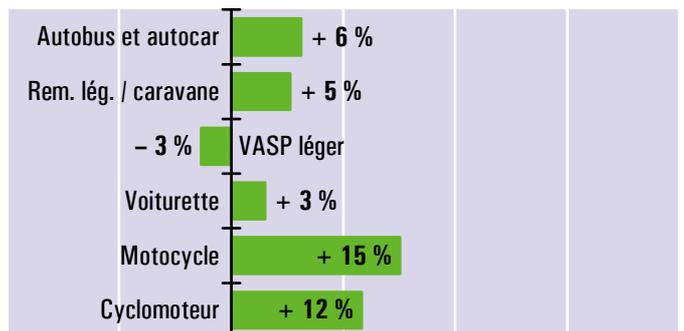
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, le redressement des immatriculations de motocycles s'est poursuivi : + 10 % en août, + 15 % sur les douze derniers mois. Celui des ventes de cyclomoteurs s'est amplifié : + 18 % en août, + 12 % sur les douze derniers mois.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 10,1 % à celles d'août 2018. Il s'agit de la vingt-et-unième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis presque deux décennies (vingt-deux augmentations consécutives de novembre 1998 à août 2000). Le segment des camionnettes s'est accru de 14 % par rapport à août 2018 et de 20 % sur un an. En cumul annuel, le marché le plus dynamique est celui des camions (+ 31 %).

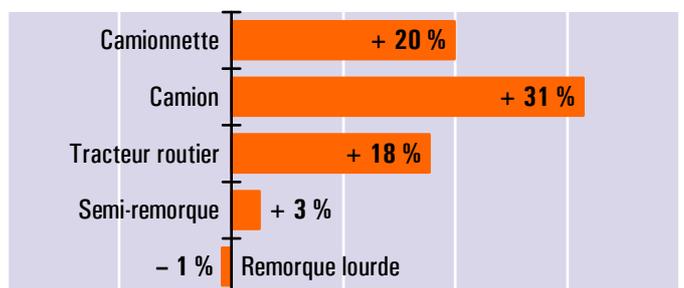
Après plusieurs mois de forte croissance liée à la création en janvier dernier du Fichier national des Véhicules Assurés (FVA), le machinisme agricole a connu un coup d'arrêt en août (- 7 % pour les tracteurs, - 25 % pour les autres engins agricoles). Sur un an, le segment des VASP lourds est en croissance de 11 %, mais les ventes d'août (cinq unités) ont été les plus faibles depuis 2011.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (sept. 2018 à août 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (sept. 2017 à août 2018)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).